

## C.T.P.L. DU 29 mai 2009

### 1° Approbation PV CTPL 20 janvier 2009

FO s'est prononcé pour

### 2°: Approbation PV CTPL 17 avril 2009

FO s'est prononcé pour



### 3°: Règlement intérieur SIP : les horaires variables.

Cela concerne les S.I.P de Menton et d'Antibes

Il s'agit de se conformer à la circulaire de la DGFIP, le CTPL propose aux agents trois options d'horaires variables. La consultation des agents sera organisée par le chef du SIP au cours de la première quinzaine de juin pour une date d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**Reconduction du module actuellement en place pour les agents issus de la [filrière DGI](#)**

	matin		<i>Après-midi</i>	
	Début	Fin	Début	Fin
Plage fixe	<b>9 h 30</b>	11 h 30	<b>14 h</b>	16 h
Plage variable	<b>7 h 30</b>	9 h 30	16 h	<b>19 h</b>

### *Options proposées en cas de non reconduction*

#### *Option 1*

	matin		<i>Après-midi</i>	
	Début	Fin	Début	Fin
Plage fixe	<b>9 h 30</b>	11 h 30	<b>14 h</b>	16 h
Plage variable	<b>7 h</b>	9 h 30	16 h	<b>18 h 30</b>

## Option 2

	matin		Après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Plage fixe	<b>9 h 30</b>	12 h	<b>14 h</b>	16 h
Plage variable	<b>7 h 30</b>	9 h 30	16 h	<b>19 h</b>



Les agents des S.I.P. devront choisir à la majorité une des options proposées, ensuite le règlement intérieur sera rédigé et présenté au prochain CTPL.. l'amplitude minimale de présence reste de 2 heures par ½ journée pour une amplitude maximale de 11h30. Les 3 options respectent ces données.

Si l'option **19H** est retenue il faut que le poste reste ouvert jusqu'à 19h et un agent ne peut rester seul.

La pause méridienne demeure de ¾ d'heure minimum mais il n'y a plus de maximum (plage variable entière). Le temps de présence maximum est de 10h (au delà, les agents seront écrêtés). Pour tous les agents des SIP, la typologie ARTT est individualisée

### 4°: Questions diverses

-Le S.I.P. d'ANTIBES : Il vient tout juste d'être installé et il y a déjà des problèmes : éclairage commun très peu pratique, des fils électriques se baladent comme les multiprises... la banque d'accueil oblige les agents à se lever et se pencher pour entendre les redevables, à la caisse pas d'hygiaphone, le pool téléphonique est dans une pièce mal insonorisée, l'accès des personnes âgées ou handicapées n'est pas aisée, les agents auraient été pressés de choisir la filière fiscale

#### **Réponses de l'administration**

-il y a des crédits pour revoir l'éclairage par zone

-l'installation d'un hygiaphone n'est pas possible mais un microphone sera installé

-pour les personnes à mobilité réduite, il est conseillé qu'un agent accompagne ces personnes à la caisse

-fils électriques, manque de prise pourquoi ne pas l'avoir signalé ?

-pour le pool téléphonique, ce problème a déjà été soulevé au CHS et une étude ainsi que des travaux sont prévus pour améliorer l'insonorisation

-pour la pression exercée, Mme Assouline dit avoir seulement incité les agents à choisir la filière fiscale en raison du gain de pouvoir d'achat potentiel (harmonisation indemnitaire), rien de plus...



-FO s'inquiète ensuite du devenir du secteur Recouvrement à la RF de Grasse.

Mme Assouline nous dit qu'en principe au 1<sup>er</sup> septembre 2009 la DDFIP sera créée, confirmation fin juin, elle ne peut s'engager sur rien avant la parution du décret mais cela entraînera effectivement la disparition du pôle recouvrement de la RF.

Ces 5 emplois seront réimplantés sur le Pôle de Recouvrement Spécialisé situé à CADEI. Le sixième sera gardé à la RF, le Receveur devenant le responsable de la Propriété Immobilière de l'Etat dans le 06 il lui sera attribué un agent pour cette mission.

**FO** a obtenu la confirmation que les 5 agents concernés par ces désimplantations resteront tous sur Grasse (RF ou La Paoute)...

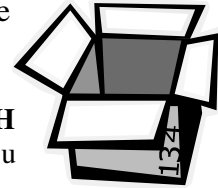
Pour les autres emplois du PRS issus de la filière gestion publique, ils seront pris sur le Rec. contentieux de la TG(1) et sur les contrôles fiscaux des Trésoreries(5).

Il y aura certainement un appel à candidature afin de pourvoir ces 11 emplois, sinon, certains seront « proposés » aux lauréats de la liste d'aptitude de C en B.

Concernant les SIP sur Nice, actuellement, et cela pourrait changer, 5 sont prévus à Cadei et un à Thiers...La mission de la direction locale est de rentabiliser au maximum les surfaces domaniales disponibles.

A CADEI, il y a beaucoup de mètres carrés, actuellement 24 m2 par agent,

Et cela engendre des tas d'hypothèse de travail qu'il est inutile d'annoncer car cela va changer 36 fois avant leur réalisation.



**FO** interroge la direction sur l'installation de la **Trésorerie de Nice CH** rien n'est résolu, M. Dessimoulie a un rendez vous avec le Directeur du CHU le 4 juin.

Quant à la **Trésorerie Nice HLM**, Mme Assouline répond à **FO** que rien n'a avancé depuis des mois, la nouvelle implantation est évoquée pour 2011 ou 2012 ...

Pour **Nice Municipale et la Paierie**, on en est au point mort, toutes les solutions sont envisagées... la direction locale attend les résultats des propositions faites à la DG!

**FO insiste et demande que les Trésoreries de la Gestion Publique ne soient pas les parents pauvres, les laissés pour compte de la réforme, les bouche-trous de l'immobilier local.**

**En réponse Mme Assouline nous annonce qu'elle sera l'adjointe du TPG chargé de la filière Gestion Publique et qu'elle sera attentive à cela.**

**FO** interroge la direction sur les travaux, la réinstallation des services à la TG.

M.Péclier, futur DLU devrait s'installer à la TG avant l'été, M. Dessimoulie prendra le bureau actuel de Mme Assouline, qui elle ira au 7<sup>ème</sup> étage

**5<sup>ème</sup> étage** dédié à la MRQC, au Secrétariat Général, au Contrôle de Gestion, à la Formation Professionnelle

**4<sup>ème</sup> étage** Restructuration du CRP et déménagement du SAU au 1<sup>er</sup> étage, cela permet de « caser » le RPDA ainsi que les affaires économiques.

**3<sup>ème</sup> étage** Comptabilité, Mutuelle du Trésor et correspondante sociale dans le même bureau, liaison rémunération, et une partie du SRTL( immobilier )

**2<sup>ème</sup> étage** tout le secteur "Ressources" Humaines Techniques et Logistiques, deux bureaux de divisionnaires, L'ACMO, le Chef du SRH et son adjointe, le secrétaire animateur du CHS.

**1<sup>er</sup> étage** le courrier, le DI

**Entresol** les Domaines

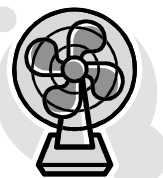
**RDC** les Dépôts de Fonds, la CDC, l'accueil

Après ce réaménagement des locaux et l'accueil de nouveaux collègues, le nombre de mètres carrés par agent sera d'environ 10,5 m<sup>2</sup>

FO demande ce qu'il en est des travaux du Restaurant Administratif, toujours au point mort pour Mme Assouline, en tout état de cause rien ne se ferait avant 2010.

FO demande quand sera mise en route la climatisation à la TG...Mme Assouline est agacée par ces problèmes de chauffage, de climatisation, on peut bien supporter la chaleur ou le froid.

Elle souligne, bien que cela n'ait pas été évoqué par FO, que le **droit de retrait** ne peut être évoqué qu' "*en cas de danger grave et imminent pour sa vie*" ... même une chute de poussière d'amiante sur le Trésorier Payeur Général par intérim ne pourrait conduire au droit de retrait... le cancer n'intervenant que beaucoup plus tard !



Mme Assouline indique que la climatisation doit toujours être vérifiée avant sa remise en route, prévue pour le 8 juin, notamment en raison des germes, des bactéries qu'elle peut véhiculer.

Elle nous parle aussi de la grippe porcine, qui grâce au système sanitaire français n'est pas mortelle en France, mais peut, en raison des arrêts de travail déstabiliser toute une économie (les entreprises, les administrations) si l'épidémie s'étendait...

*Elle rassure les plus anciens, la grippe porcine toucherait principalement les 18/ 50 ans.*

Pour terminer la direction nous annonce la désimplantation d'un emploi de dactylocodeuse après le départ en retraite d'une collègue. Bien sur, cet emploi n'est pas réimplanté dans le réseau ; où est le gagnant-gagnant annoncé par l'administration au moment de la liste d'aptitude de C en B ?

**Fin de la réunion 12h10.**

**Représentants FO**

P.CINQ C. GRIFFOD V. ROMAND JJ SAULNIER J.VERPLAETSE

**BULLETIN D'ADHESION**

**NOM:**.....

**PRENOM:**.....

**GRADE:**.....

**AFFECTATION:**.....

**Déclare vouloir adhérer au S.N.S.T-F.O.**

Fait à Nice..... le : / /

**Signature**